



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE SÉLESTAT-ERSTEIN

Natura 2000 – Sites « Rhin Ried Bruch de l'Andlau »

Secteur n°7 – Ried Centre Alsace – Bruch de l'Andlau

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

GROUPE DE CONCERTATION SECTORIEL DU 3 MARS 2005

(Réunion co-présidée par Monsieur le sous-préfet de Sélestat-Erstein, Monsieur le sous-préfet de Ribeauvillé et Monsieur le Maire de Sélestat)

Personnes présentes : Liste de présence jointe

Introduction :

Monsieur BAUER, Maire de Sélestat, introduit la réunion en remerciant Messieurs WITKOWSKI et PAILLISSE, sous-préfets de Sélestat-Erstein et de Ribeauvillé, d'avoir choisi Sélestat pour l'organisation de cette réunion.

Monsieur WITKOWSKI, sous-préfet de Sélestat-Erstein remercie le Maire de Sélestat et introduit cette deuxième réunion du groupe sectoriel 7 : il s'agit du plus important secteur du site Rhin Ried Bruch qui en outre présente la particularité d'être interdépartemental.

Les prochaines étapes seront :

- la présentation des enjeux, du diagnostic écologique complété et du diagnostic socio-économique (prévu mi-2005)
- la validation du Document d'objectif courant 2006.

. En l'absence de remarques, le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2004 est validé.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein présente l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui :

- Explication de la notion de diagnostic écologique
- Présentation des premiers éléments de diagnostic écologique sur le secteur 7 :
 - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (réalisation encore partielle)
 - Premier état des lieux des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site
- Présentation de la mise en place des groupes thématiques
- Echanges, points divers .

1/ Explication de la notion de diagnostic écologique (Marie-Hélène CLAUDEL, DIREN Alsace) :

Nota : cf. la version imprimée du diaporama qui a été distribué en séance ou qui peut être obtenue auprès de l'opérateur.

Mme CLAUDEL rappelle la définition du contenu d'un document d'objectif, en développant plus particulièrement la première partie : « l'analyse de l'état initial ».

Celle-ci comprend notamment un diagnostic écologique (habitats et espèces), ainsi qu'un diagnostic socio-économique (activités humaines). Cette partie du document a pour objectif de permettre l'identification et la hiérarchisation des enjeux, des objectifs de développement durable et des mesures qui permettront d'atteindre ces derniers.

Le diagnostic écologique en cours de réalisation consiste dans un premier temps à identifier et caractériser les habitats naturels d'intérêt communautaires. Il s'agit ensuite de caractériser l'état de conservation de ces habitats.

L'autre volet du diagnostic écologique concerne les espèces d'intérêt communautaire. Une première liste a été établie par l'opérateur, sur la base des données bibliographiques disponibles. Celle-ci devra être complétée ultérieurement par un état de présence, une caractérisation et une cartographie des habitats de ces espèces (aires vitales et corridors de connexion).

Le diagnostic écologique permet d'établir l'état initial des habitats et des espèces. Il doit aussi permettre d'identifier les facteurs qui leur sont favorables ou défavorables.

2. Présentation des premiers éléments de diagnostic écologique sur le secteur 7 (Frédérique DE LA GORCE, opérateur Natura 2000 (ONF)) :

Mme DE LA GORCE rappelle que le diagnostic écologique est beaucoup moins avancé sur le secteur 7 (Ried Bruch) que sur les autres secteurs des sites Natura 2000 « Rhin Ried Bruch », car celui-ci n'a pas bénéficié d'un programme LIFE aussi complet que sur la bande rhénane. Les données bibliographiques concernant ce secteur sont pourtant nombreuses, mais elles n'offrent que des informations très localisées, souvent anciennes ne permettant pas d'établir une cartographie complète des habitats et encore moins d'en aborder l'état de conservation.

2.1. Cartographie des habitats d'intérêt communautaire :

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire est actuellement en cours de réalisation.

Les premiers éléments qui ont pu être cartographiés concernent :

- les habitats forestiers présents dans les forêts publiques dotées d'un aménagement récent ou en cours de révision.
- Les habitats forestiers, palustres, prairiaux et aquatiques qui ont été cartographiés sur le ban communal de Sélestat dans le cadre du programme LIFE Nature « conservation et restauration des habitats du Ried de l'Ill à Sélestat ».

Des investigations complémentaires vont donc devoir être réalisées pour combler ces lacunes et notamment compléter la cartographie des milieux ouverts.

Il est à noter que le CRPF réalise actuellement une étude sur la sylviculture traditionnelle pratiquée dans les forêts privées du Ried Centre Alsace et communique régulièrement ses résultats à l'opérateur.

D'ores et déjà, une liste d'habitats potentiels a pu être établie, mais elle reste à confirmer et éventuellement compléter.

2.2. Premier état des lieux des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :

Une liste des espèces d'intérêt communautaire identifiées à ce jour sur le site a été distribuée en cours de séance .

Les principales sources de données disponibles sur le secteur 7 demeurent les études réalisées dans le cadre du programme LIFE Nature de Sélestat et notamment les inventaires faunistiques (2001) et les études relatives à la mise en œuvre et l'évaluation des mesures agri-environnementales dans la zone inondable de l'III, le Bruch de l'Andlau et le Ried Noir de la Zembs.

3. échanges :

M. WILLMANN, représentant FDSEA à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, rappelle que le secteur 7 est le plus important en ce qui concerne les enjeux agricoles.

Dans le Bas-Rhin, des correspondants Natura 2000 ont été formés par la Chambre d'agriculture pour assurer la représentation de la profession agricole au sein du dispositif.

Par ailleurs, les chambres d'agriculture travaillent actuellement à la réalisation du diagnostic socio-économique : ce travail demande plus de temps que prévu pour pouvoir être élaboré dans de bonnes conditions, compte tenu des enjeux. Il convient de souligner que les exploitations concernées par Natura 2000 sont nombreuses et ne sont pas toujours les plus importantes.

M. WILLMANN rappelle la position de la profession agricole concernant la prise en compte du diagnostic écologique : celle-ci doit avoir pour objectif la conservation de l'existant et non, pour l'instant, l'amélioration des habitats.

La profession agricole demande à être intégrée à la concertation sur les suites du diagnostic.

Mme CLAUDEL indique qu'une première rencontre entre agriculteurs et opérateurs du site Rhin Ried Bruch s'est déroulée le 9 février 2005. Il a été décidé lors de cette réunion, que les opérateurs rencontreraient prochainement les agriculteurs locaux et notamment les correspondants Natura 2000, afin d'aborder les problématiques locales.

Par ailleurs, Mme CLAUDEL rappelle que les diagnostics écologiques et socio-économiques doivent d'abord être réalisés pour savoir si, dans le cas où des habitats naturels seraient en mauvais état de conservation, il serait nécessaire d'envisager des améliorations. Les propositions qui seront faites se baseront sur les résultats de ces travaux.

Le diagnostic socio-économique est en cours d'élaboration par les chambres d'agriculture pour les organisations socio-professionnelles agricoles. La méthodologie a été testée sur le secteur 2 (La Wantzenau).

M. JEHL, Représentant FDSEA à Guémar, regrette que la profession agricole n'ait jamais été consultée sur les zonages. Or, les contraintes liées à Natura 2000 sont désormais intégrées à la PAC par le biais de la conditionnalité.

La Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin a déjà réalisé un diagnostic dans le cadre du GERPLAN. Celui-ci peut être consulté au Conseil Général du Haut-Rhin.

Mme CLAUDEL rappelle que les Chambres d'Agriculture ont été intégrées très en amont aux consultations réalisées en 2002. Toutes les questions émises à l'époque, ont reçu une réponse du préfet.

M. BACH, Maire de Muttersholtz, remercie les opérateurs pour la qualité des informations concernant les habitats et les espèces, toutefois il regrette le faible rapport des facteurs humains, et des moyens mis en place dans ce sens.

Mme CLAUDEL rappelle que l'influence des facteurs humains peut être appréhendée à deux niveaux :

- d'une part, dans le cadre du diagnostic socio-économique, actuellement en cours de réalisation par les opérateurs (rencontres avec les organisations socio-professionnelles, les élus, les associations, etc... et création de groupes thématiques (voir § 4)).
- D'autre part, dans le cadre des impacts que peuvent générer le développement de nouvelles activités sur le site.

Mme MUSSARD, Chargée de mission « urbanisme » à la DIREN et impliquée dans le suivi de la procédure « études d'incidences », explique que la création de nouveaux projets sur un site Natura 2000, peut nécessiter la réalisation d'une étude d'incidence spécifique. Celle-ci n'est nécessaire que dans le cas de projets habituellement soumis à étude d'impact. L'étude d'incidence sera alors intégrée à l'étude d'impact et portera plus spécifiquement sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

M. KOCHER, Maire de Matzenheim, s'inquiète de voir inclus à la ZSC, une partie du hameau de Werde.

Mme DE LA GORCE rappelle que le zonage tel qu'il a été validé actuellement, a été établi au 1/100 000ème. Il nécessitera une approche plus précise du périmètre, qui sera établi sur les limites cadastrales. Ce travail va être réalisé par l'opérateur et tiendra compte des « aberrations » apparaissant, soit du fait d'un trait initialement trop grossier, soit de simples décalages qui peuvent être résolus par un « glissement » des limites (problème lié au traitement informatique des cartographies). Toute constatation de ce type d'incohérence doit donc être transmise à l'opérateur, Mme DE LA GORCE.

Le sous-préfet demande à la DIREN de veiller à exclure les zones habitées de NATURA.

M. BARBIER, Président d'Alsace Nature, relève la difficulté de la démarche en cours sur le Ried. La complexité tient à la taille du site et au diagnostic trop restreint selon lui à ce jour, notamment pour ce qui concerne les espèces. Pourquoi ne pas mettre en œuvre un programme LIFE Nature sur ce site ?

Mme DE LA GORCE rappelle que le diagnostic est à ce jour beaucoup moins avancé que pour la bande rhénane et que la liste d'espèces reste pour l'instant provisoire, mais que toutes données complémentaires à prendre en compte peuvent lui être signalées et contribueront ainsi à l'analyse de l'état initial.

M. HERZOG, Maire d'Illhaeusern, rencontre un problème de zonage similaire à celui de Matzenheim. Il lui paraît important de prendre en compte le GERPLAN.

M. GIRAUD, Directeur du GEPMA, constate également le manque de données concernant les espèces. Il souhaiterait notamment évoquer le cas des chauves-souris qui se reproduisent dans les sites habités par l'Homme, mais dont la présence n'est pas incompatible avec les activités humaines.

M. HORNIER du CSP, s'interroge sur la prise en compte des espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire mais qui ont une valeur patrimoniale et dont l'état de conservation n'est pas bon. Il se demande par exemple, si le Brochet est susceptible d'être pris en compte dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Mme DE LA GORCE répond que le brochet peut être un élément du diagnostic, dans la mesure où son mauvais état de conservation révèle des dysfonctionnements de l'écosystème. De la même façon, la mise en œuvre de mesures favorables aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire, aura des répercussions sur les espèces patrimoniales non visées par la Directive.

M. MERTZ, Maire d'Elsenheim, s'inquiète du surcoût généré par les notices d'incidences.

Mme MUSSARD lui répond que ce surcoût sera généralement assez faible puisque la notice d'incidence fera partie de l'étude d'impact.

Mme CLAUDEL rappelle qu'il s'agit de dossiers déjà soumis à enquête publique.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein reconnaît que ce surcoût existera néanmoins mais que le DOCOB constituera un bon outil de connaissance qui devrait permettre de limiter les investigations complémentaires.

M. WILLMANN s'interroge sur les possibilités de développement économique de nouvelles zones urbanisées ou d'activité industrielle, si les périmètres sont désormais figés.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein rappelle qu'en effet les périmètres ne seront plus modifiés, mais que Natura 2000 n'est pas une réserve naturelle et n'a pas pour objectif d'exclure les activités économiques.

Il cite l'exemple de Sundhouse où une entreprise est en train d'être implantée en pleine ZPS, de façon compatible avec Natura 2000.

M. SACQUEPEE, Maire de Wickerschwihr, souhaite savoir ce qui s'imposera en matière d'urbanisme entre Natura 2000 et la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains). Comment sera assurée la compatibilité entre les différents outils d'aménagement du territoire ?

M. BARBIER rappelle que Natura 2000 ne constitue pas selon lui un obstacle insurmontable. Natura 2000 comporte une obligation de résultat, qui implique que certaines choses puissent se faire pour atteindre ces résultats : contrats, mise en place de « bonnes pratiques », acquisitions foncières, protections strictes (créations de réserves naturelles).

Mme CLAUDEL rappelle que le diagnostic, aujourd'hui en cours de réalisation, doit conduire à l'identification des enjeux qui permettront de se fixer des objectifs et à définir des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

Mme CLAUDEL précise que Natura 2000 est une démarche de développement durable et qu'elle vise le maintien des activités humaines de façon compatible avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces. La protection stricte et réglementaire (ou par maîtrise foncière) n'est pas la voie recherchée et à privilégier, même si cette possibilité ne doit pas être complètement exclue.

4. Elaboration du diagnostic socio-économique (Marie-Hélène CLAUDEL) :

Mme CLAUDEL rappelle que le diagnostic socio-économique doit être présenté mi-2005 (prochaine réunion du groupe sectoriel).

A cette fin, plusieurs actions ont été et seront mises en œuvre :

1. Une étude est menée par la Chambre d'Agriculture, concernant le volet agricole.
2. Des groupes thématiques transversaux entre les différents secteurs seront créés dès le mois d'avril (*voir aussi le document distribué en réunion et qui peut être obtenu auprès de l'opérateur ou de la DIREN*).
3. Des rencontres et réunions thématiques au niveau local pourront être organisées par l'opérateur du secteur pour traiter de problématiques particulières. Ce sera notamment le cas pour l'aspect agricole.

Chaque personne concernée est donc invitée à contacter l'opérateur (dont les coordonnées sont rappelées ci-dessous) pour lui faire part :

- de son souhait de participer aux groupes thématiques transversaux
- de son souhait d'une rencontre pour évoquer des problématiques particulière
- d'informations relatives au site et qui seraient à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

M. BARBIER souhaite que l'organisation des réunions soit la plus rationnelle possible en évitant de multiplier les groupes de travail notamment pour les bénévoles.

M. TARTAGLIA de l'UNPG Alsace, souhaite qu'un rapprochement spécifique soit organisé avec la profession des graviéristes.

Coordonnées de l'opérateur du secteur n°7 :

Frédérique DE LA GORCE
Direction Territoriale de l'ONF Alsace
Service d'Appui Technique
Cité Administrative
14, rue du Maréchal Juin
67 084 Strasbourg cedex
Tél. : 03.88.76.82.61 (ligne directe)
03.88.76.76.47 (standard)
Fax : 03.88.76.81.49

Adresse électronique : frederique.de-la-gorce@onf.fr

M. le sous-préfet de Sélestat – Erstein clôture la séance à 12h00 en remerciant de leur participation, les membres du groupe sectoriel .

Le sous préfet



Jacques WITKOWSKI

REUNION du 3 mars 2005 à 9h30

OBJET : NATURA 2000 :
Secteur 7 - Ried Centre Alsace (Bas-Rhin - Haut-Rhin) et
Bruch de l'Andlau.

LIEU : Salle Sainte Barbe à SELESTAT.

Sous la présidence de Monsieur Jacques WITKOWSKI
Sous-Préfet de SELESTAT-ERSTEIN.

LISTE DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
DISSOUBRAY Marc	RTE. TE Est. Nancy	
MUSSARD Nathalie	DIREN	
CHAPOT Jean-Daniel	JDEG8/SGT	
Stephane HECKENBACHER	URPG	
Lilly Leininger	Mairie d'Erstein	
RAY Strassburg	Selestat	
KOENIG Anne Anne	Selestat	
SCHNEIDER R.	Pcht Herbsh	
TEREBOS Sandrine	CA 68	
JENL Clement	FDSEA 68	
WITZENTHAL THOMAS	ASEA 68	
WAGENTRUIT Richard	Club de Bicyclette	
ZURLOT RICHARD F.	Point de vue	
KIENTZ J. Antoine	Mairie d'EBERSHEIM	
RAI GNANT M	CC Ried Brum	
DURAND J. Elise	Président Ligue Alsace cyclisme	
LIBBRECHT Sébastien	CA 67	
KOHLER François	Resp. Local F.DSEA	
UNBENDENSTOCK Charles	Adjoint GUEMAR	
SCHICHEL Norbert	Ville de COLMAR	
SPILLMANN J. Paul	AN 1 BAHIN Su-Ried	
LODWITZ J. Luc	Féd. AAPPMA HT Rhin	
Marylène CACAUD	Ville SELESTAT-Environn	

